

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur

**De :**

**Date :** 05/07/2022 19:47

**Pour :** pref-projet-carriereterreal@eure.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la réunion publique du 23/06/2022 avec la Société TERREAL au cours de laquelle cette dernière nous a exposé le projet de carrière à CAHAIGNES, je tiens à vous faire part des remarques suivantes :

**1/ Proximité de la carrière par rapport aux habitations**

Il me semble que celle-ci est beaucoup trop près des maisons pour la raison suivante. Il faut savoir que le haut du village de CAHAIGNES est construit sur une butte de sable et la carrière va être creusée sur 29 m de profondeur au pied de cette butte. Mon inquiétude est que cette butte de sable glisse vers la carrière d'où des dégâts importants pourraient survenir sur toutes les maisons construites sur cette butte occasionnant des fissures et autres (beaucoup de maisons sont très anciennes, construites en pierres maintenues entre elles par de la terre - constructions datant des années 1800).

**2/ Nuisances sonores et poussières**

Selon TERREAL, il est convenu que le stockage du matériel et de l'argile excavé avant transport par camions se trouverait sur le côté droit de la parcelle en venant du chemin de l'osier vers la RD 9.

D'après leurs dires, le transport se ferait 5 jours par semaine pendant 30 ans voire plus.

Lors du chargement de ces camions, l'engin va manœuvrer et à chaque marche arrière, nous aurons à subir le "bip sonore" continu.

Il s'agira d'une nuisance constante puisque l'aire de stockage de l'argile se situe à environ 200 m des habitations.

**3/ Transport de l'argile et du remblai**

Nous allons être confrontés par le passage de plusieurs dizaines de semi-remorques par jour sur des routes de campagne qui n'ont pas été prévues pour un trafic aussi intense (sécurité routière, sécurité pour les piétons, enfants, aires de jeux à proximité, nuisances sonores par ces camions) rendant le carrefour des 5 routes de Cahaignes accidentogène.

**CONCLUSION :**

Afin d'apporter une solution raisonnable à ce projet, je vous propose une équation pour résoudre les 3 points évoqués ci-dessus :

1/ Réduire considérablement la superficie de la carrière pour éviter que la butte de sable glisse ce qui permettrait de l'éloigner par rapport aux premières habitations (plusieurs centaines de mètres).

2/ Transférer l'aire de stockage des engins et du tas d'argile avant transport du côté gauche de la zone d'extraction dans le Champ pourri (toujours en partant du chemin de l'osier côté église vers la RD 9) ce qui nous donne l'avantage de conserver en l'état les zones humides et les 2 étangs (faune et flore).

De ce fait, le chemin de l'osier, propice aux balades, resterait ouvert même pendant les périodes d'extraction.

Beaucoup moins de nuisances sonores et de poussière puisque la zone de chargement va se trouver très éloignée des habitations et en bas fond.

3/ La zone de chargement se trouvant côté gauche de la carrière et à proximité des chemins ruraux existants qu'il conviendra d'aménager nous donne la possibilité d'avoir 2 itinéraires différents pour transporter cet argile par camions (voir plan en annexe) :

- soit à droite par le chemin de l'ancienne carrière se trouvant sur les terres de Mr COLLARD et débouchant sur la RD 9 (chemin rural n° 5 en orange sur mon plan)

- soit à gauche par le chemin rural n° 13 dit de Sénancourt longeant le petit ruisseau qui débouche sur la D 181 (en jaune sur mon plan).

Par ce second itinéraire, beaucoup moins de nuisances concernant le transport pour les habitants du village.

En espérant que mes remarques retiennent votre attention.

Cordialement

Mr Jean-Luc JEAN

[INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur

CAHAIGNES  
27420 VEXIN SUR EPTE  
Tél. :

— Pièces jointes: —

---

Plan modifié.pdf

700 Ko

